

Septième session d'appel à propositions du GAFSP
pour accélérer la résilience des systèmes alimentaires

Lignes directrices de soumission Pays

Rendez-vous importants	
Lancement de l'appel	30 septembre 2022 (vendredi)
Partie 1 - Manifestation d'intérêt de la Proposition de subvention (incluant la Fiche conceptuelle de projet)	31 octobre 2022 (lundi)
Partie 2 de la Proposition de subvention (Proposition complète)	1 décembre 2022 (jeudi)

Septième session d'appel à propositions du GAFSP : Lignes directrices de soumission Pays

1. Introduction

Selon le Programme alimentaire mondial, chaque soir, jusqu'à 828 millions de personnes se couchent le ventre vide, et le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë a grimpé en flèche - de 135 millions à 345 millions - depuis 2019. De plus, 50 millions de personnes dans 45 pays sont au bord de la famine.¹ Les moteurs de la faim aiguë sont enracinés dans une crise à plusieurs niveaux. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer notamment le changement climatique, les catastrophes naturelles, les conflits, la pandémie de COVID-19 et les impacts sur la chaîne d'approvisionnement en aliments et en engrais résultant de l'invasion russe de l'Ukraine. Ces crises menacent également les progrès vers l'élimination de toutes les formes de malnutrition², sachant également que les denrées alimentaires produites par le secteur agricole d'un pays ont un impact significatif sur les habitudes de consommation alimentaire d'un pays. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les pénuries alimentaires et les prix élevés des denrées alimentaires.³ La communauté mondiale pour le développement de l'agriculture et de l'alimentation s'est réunie pour appeler à une action immédiate visant à s'attaquer à ces facteurs et à promouvoir des réponses fortes et coordonnées. Dans ce contexte mondial difficile, les pays à faible revenu ont besoin de financement, d'assistance technique et de flexibilité pour soutenir les actions nécessaires à la mise en œuvre de stratégies nationales d'agriculture, de sécurité alimentaire et de réponse aux crises connexes.

Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) est une ressource essentielle pour répondre à cet appel urgent. Le GAFSP est un programme axé sur la demande et dirigé par les pays. Il soutient la résilience et la durabilité à moyen et à long terme des systèmes agricoles et alimentaires, en complémentarité avec les réponses humanitaires et d'urgence. Les subventions du GAFSP renforcent les efforts actuels des partenaires de développement en comblant les lacunes financières des programmes nationaux et en soutenant un meilleur alignement des donateurs sur les programmes nationaux.⁴

2. Champ d'application

La Septième session d'appel à propositions du GAFSP (l'appel) est lancé dans le cadre de la réponse mondiale à l'actuelle crise mondiale en termes de sécurité alimentaire. Ainsi, l'appel à propositions se concentre sur trois éléments spécifiques :

- 1) **Les subventions doivent être utilisées pour soutenir la mise en œuvre des éléments à moyen et long terme des stratégies nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, ainsi que des plans d'action et des priorités de réponse aux crises de sécurité alimentaire.** Des exemples de ces stratégies incluent les documents préparés dans le cadre du Programme détaillé de développement de

¹ <https://www.wfp.org/global-hunger-crisis>

² <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc0639en>

³ Les femmes sont particulièrement vulnérables à la malnutrition : les besoins nutritionnels des femmes sont élevés lorsqu'elles sont enceintes ou en période d'allaitement ; et les inégalités existantes entre les sexes et les déséquilibres de pouvoir entre ceux-ci peuvent être exacerbés en cas de crise

⁴ Pour plus d'informations sur le programme GAFSP, visitez : <https://www.gafspfund.org/>.

l'agriculture africaine,⁵ la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale,⁶ le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, les voies nationales vers des systèmes alimentaires durables,⁷ ou encore des stratégies agricoles et alimentaires multisectorielles élaborées de manière inclusive. Plus précisément, les subventions du GAFSP doivent se concentrer sur les investissements et les activités qui contribueront à renforcer la résilience et la durabilité du système agricole et alimentaire du pays. Les activités éligibles sont détaillées à la Section 6 ci-dessous.

- 2) **L'appel à propositions répond directement à l'appel mondial visant à accroître la collaboration des partenaires de développement et à réduire la fragmentation afin d'augmenter l'impact.** L'appel à propositions *ne* financera *pas* de nouveaux projets autonomes entièrement financés par le GAFSP. En revanche, les subventions seront utilisées pour fournir un financement supplémentaire ou un cofinancement aux catégories de projets éligibles indiquées dans la Section 5, Tableau 2. Ceci comprend les projets existants financés par le GAFSP ou l'entité de supervision (SE) actuellement en cours de mise en œuvre ou en préparation. Ceci permettra de faciliter une efficacité et une préparation opérationnelle plus rapides du projet, comme indiqué au Point 3 ci-dessous. Les SE comprennent la Banque africaine de développement (BAD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale (BM). Conformément aux politiques habituelles du GAFSP, aucun nouveau projet d'assistance technique autonome ne sera financé à moins qu'il n'y ait un projet GAFSP existant actuellement en cours de mise en œuvre répondant aux critères d'éligibilité. Ceci permettra également de faciliter une efficacité et une préparation opérationnelle plus rapides du projet, comme indiqué également au point 3 ci-dessous. Les projets éligibles sont décrits à la Section 5 ci-dessous. De plus, chaque proposition de subvention doit inclure la confirmation, de la part du gouvernement, que celui-ci ait convoqué une réunion des partenaires de développement locaux - y compris les SE du GAFSP - pour discuter de la proposition de subvention du GAFSP et du projet choisi.
- 3) **Les projets doivent être prêts à être mis en œuvre dans les 6 à 9 mois**, avec un maximum de 3 mois entre l'attribution de la subvention du GAFSP et l'approbation du projet par la SE du projet, avec jusqu'à 6 mois supplémentaires entre l'approbation du projet de la SE et le premier décaissement sur les comptes du projet.

Chaque proposition doit respecter les trois éléments décrits ci-dessus, quelle que soit la catégorie de projets à laquelle elle appartient, tel qu'indiqué à la Section 5, Tableau 2.

3. Financement disponible

Le GAFSP s'attend à ce qu'environ 175 millions de dollars US soient alloués sous forme de subventions aux pays éligibles postulant dans le cadre de cet appel à propositions. Nous espérons que des engagements supplémentaires des donateurs seront mis à disposition entre la publication de cet appel et la date d'attribution de la subvention (prévue en février 2023).

⁵ Voir : <https://www.nepad.org/cop/comprehensive-africa-agriculture-development-programme-caadp>.

⁶ Voir : <https://www.donorplatform.org/publication-agenda-2030/un-decade-of-family-farming-2019-2028-global-actionplan.html#:~:text=The%20UN%20Decade%20of%20Family%20Farming%20is%20a%20joint%20effort,Donor%20Platform%20for%20Rural%20Development>.

⁷ Voir : <https://summitdialogues.org/overview/member-state-food-systems-summit-dialogues/convenors/>.

4. Pays éligibles

Cet appel sera ouvert à tous les membres de l'Association internationale de développement (IDA) classés uniquement comme pays actifs de l'IDA.⁸ Cela inclut les 57 pays figurant dans le Tableau 1 ci-dessous. Des propositions couvrant plus d'un pays parmi les 57 pays éligibles sont également admises. Cependant, si un pays participe à une proposition multi-pays, il ne pourra plus soumettre également une proposition pour un unique pays.

Tableau 1 : Liste des pays éligibles

Afrique			Asie de l'Est et Pacifique	Europe et Asie centrale	Amérique latine	Moyen-Orient	Asie du sud
Bénin	Gambie	Rwanda	Cambodge	Kosovo	Guyane	Yémen	Afghanistan
Burkina Faso	Ghana	Sao Tomé et Príncipe	Kiribati	République du Kirghizistan	Haïti		Bangladesh
Burundi	Guinée	Sénégal	République démocratique populaire lao	Tadjikistan	Honduras		Bhoutan
CAR	Guinée-Bissau	Sierra Leone	Îles Marshall		Nicaragua		Maldives
Tchad	Lesotho	Somalie	Micronésie, FS				Népal
Comores	Libéria	Soudan du sud	Birmanie				
Congo, Démocratique	Madagascar	Soudan	Samoa				
République de Côte d'Ivoire	Malawi	Tanzanie	Îles Salomon				
Djibouti	Mali	Togo	Tonga				
Éthiopie	Mauritanie	Ouganda	Tuvalu				
	Mozambique	Zambie	Vanuatu				
	Niger						

5. Projets éligibles associés

L'état de préparation opérationnelle d'un projet (à mettre en œuvre) est un élément essentiel dans le processus d'examen des candidatures de cet appel. En particulier, les projets doivent être approuvés par les SE dans les 3 mois suivant l'approbation de la subvention par le Comité de direction du GAFSP. Et la mise en œuvre et le décaissement initial doivent avoir lieu dans les 6 mois suivant l'approbation du projet par les SE. Si un projet recevant une subvention du GAFSP n'est pas approuvé par la/les SE dans les 3 mois suivant la notification d'attribution, ou n'a pas initié le décaissement dans les 6 mois suivant l'approbation de/des SE, le Comité de direction du GAFSP se réservera alors le droit d'annuler la subvention.

Quatre catégories de projets ou de projets associés (en cas de demande de financement supplémentaire) peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre du présent appel à propositions.⁹

Tableau 2 : Catégories de projets associés éligibles

Catégorie	Requis	Projets éligibles
Catégorie A : Financement supplémentaire d'un projet existant du GAFSP en cours de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Le projet parent associé est jugé « satisfaisant » ou « modérément satisfaisant » s'il a été évalué dans le rapport d'examen du portefeuille du GAFSP de l'exercice 22. 	Voir l'Annexe 1 pour une liste complète des projets GAFSP existants satisfaisant à ces critères

⁸ Les pays exclusivement IDA désignent les pays qui peuvent recevoir un financement de l'IDA et non de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

⁹ L'état du projet (en cours de préparation ou de mise en œuvre) est déterminé à la date de lancement de l'appel à propositions.

Catégorie	Requis	Projets éligibles
	<ul style="list-style-type: none"> Moins de cinq ans que la subvention du GAFSP a été attribuée par le Comité de direction du GAFSP¹⁰ 	
Catégorie B : Financement supplémentaire d'un projet existant du GAFSP en cours de préparation	<ul style="list-style-type: none"> Exclut les projets en cours de préparation approuvés par le GAFSP avant septembre 2020. 	
Catégorie C : Financement supplémentaire pour un projet SE existant (sans cofinancement du GAFSP) en cours de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Le projet parent associé est jugé au moins « modérément satisfaisant » en termes d'avancement de la mise en œuvre dans le dernier rapport d'avancement de mise en œuvre de la SE.¹¹ Doit être inférieur à cinq ans depuis l'approbation SE Exclut les soumissions spécifiant la seule assistance technique¹² 	À déterminer et à confirmer par le pays et la SE
Catégorie D : Cofinancement d'un projet SE existant (sans cofinancement préalable du GAFSP) en cours de préparation.	<ul style="list-style-type: none"> Exclut les projets pour lesquels la préparation du projet SE a commencé avant septembre 2020 	À confirmer par le pays et la SE

6. Activités éligibles

Le GAFSP fournit des ressources rares sous forme de subventions pour les investissements agricoles et l'assistance technique. Ces subventions sont destinées à soutenir les activités/projets liés à l'agriculture et au système alimentaire pour lesquels les pays ne sont pas en mesure d'emprunter, notamment les biens publics, le développement des capacités, le renforcement des institutions, mais également le pilotage de l'innovation et les activités haut risque/à haut rendement. Le financement par subventions du GAFSP vise à catalyser l'innovation et un changement ou une transformation plus large au sein d'un pays, créant ainsi l'étincelle initiale vers des changements plus larges dans les systèmes alimentaires nationaux.

Conformément aux objectifs du programme GAFSP, les projets financés doivent se concentrer sur des activités contribuant à atténuer les impacts de la crise mondiale actuelle de la sécurité alimentaire, tout en soutenant les objectifs à moyen et long terme du pays visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus pauvres. Cela comprend le ciblage des avantages sur les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables, ainsi qu'un ciblage géographique sur les zones défavorisées.

Compte tenu de l'accent mis par cet appel sur les projets prêts à être mis en œuvre et peuvent l'être rapidement (conformément à la Section 5 ci-dessus), les activités nécessitant des processus de passation de marchés et/ou une préparation prolongés, comme la construction de nouvelles infrastructures à grande échelle (ex : les grands réseaux d'irrigation ou de routes rurales, etc. Des exemples d'activités potentiellement éligibles sont présentés en Annexe 2. Il est à noter que ces exemples sont fournis à pur titre

¹⁰ Plus précisément, cela signifie que la subvention du GAFSP a été accordée par le Comité de direction du GAFSP soit lors de la 4^e session d'appel à propositions (2017) ou lors de l'appel à propositions spécial destiné aux pays FCV (2019).

¹¹ Concernant les projets gérés par la BAD, un projet doit être noté « Satisfaisant » ou « Très satisfaisant » (sachant que la note « Modérément satisfaisant » n'existe pas dans le système de suivi des progrès de la mise en œuvre de la BAD).

¹² Ceci est en ligne avec la politique standard du GAFSP, laquelle n'autorise pas les projets d'assistance technique autonomes (voir § 59 dans le [Document cadre du GAFSP](#))

indicatif et ne représentent pas l'intégralité des activités susceptibles d'être soutenues par le financement par subvention du GAFSP dans le cadre de l'appel à propositions.

7. Processus de demande

Les pays éligibles sont invités à soumettre la demande de subvention en deux parties afin de faciliter un examen accéléré.

Proposition Partie 1 - Manifestation d'intérêt (Expression of Interest - EOI):

Les propositions de subvention de la Partie 1 doivent inclure les sept documents suivants (voir Annexe 3 des Lignes directrices) :

1. Une copie ou un lien électronique vers une stratégie nationale agricole ou de sécurité alimentaire à jour.
2. Une copie ou un lien vers le plan d'action national de réponse à la crise de la sécurité alimentaire (s'il existe) avec informations justificatives.¹³
3. Preuve d'une réunion des donateurs dans le pays concernant la soumission à cet appel.
4. Une lettre du gouvernement approuvant la priorité de la demande et la soumission éventuelle d'une proposition complète à cet appel à propositions.
5. Une lettre de la part d'une SE indiquant son intention de soutenir un pays dans la soumission éventuelle d'une proposition complète à cet appel à propositions.
6. Une Fiche conceptuelle de projet (disponible sous le nom de : Septième session d'appel à propositions du GAFSP - Modèle de Fiche conceptuelle de projet (pour la Partie 1-EOI)).
7. S'il s'agit d'une proposition de financement supplémentaire à un projet en cours de réalisation (Catégorie A et C), soumettre les documents des projets parents associés.

Les pays peuvent soumettre l'ensemble de documents de la Partie 1-EOI dès qu'ils sont prêts, mais au plus tard le 31 octobre 2022. Il est conseillé d'envoyer la documentation requise avant la date limite afin que tout document éventuellement manquant, sur constatation de l'UC, puisse être fourni avant la date limite. L'Unité de coordination (UC) du GAFSP (UC) examinera les documents envoyés afin de vérifier l'exhaustivité des dossiers. Ni l'UC ni le Comité consultatif technique (organe technique indépendant) n'évalueront la qualité ou les mérites des documents soumis. L'UC du GAFSP informera ensuite les candidats du caractère exhaustif des documents envoyés. Les envois incomplets ne seront pas éligibles pour un examen ultérieur.

Proposition Partie 2 : Les pays ayant correctement rempli les critères de la Partie 1-EOI soumettront le Formulaire de Proposition complète (disponible sous le nom de : Septième session d'appel à propositions du GAFSP Partie 2 : Formulaire de Proposition complète Pays) ; il ne s'agit pas d'envoyer à nouveau les mêmes documents [ou versions mises à jour] déjà soumis dans le cadre de la Partie 1-EOI. **La date limite de soumission du Formulaire de Proposition complète est le 1er décembre 2022.**

8. Processus de sélection

Le Comité de direction du GAFSP constitue et nomme un organe technique indépendant, le Comité consultatif technique (CCT), pour chaque appel à propositions du GAFSP. Le CCT pour la Septième session d'appel à propositions examinera la proposition de projet complète (parties 1 et 2) et préparera un rapport de recommandation destiné au Comité de direction du GAFSP. Le CCT est composé de membres ayant un haut niveau d'expérience et d'expertise technique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, ainsi

¹³ Les informations justificatives comprennent les preuves actuelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les tendances liées aux crises actuelles, l'identification des zones infranationales d'extrême nécessité

que dans d'autres domaines d'expertise critiques, notamment le climat, la nutrition et le genre. La composition du CCT sera divulguée après l'attribution des subventions (les anciens membres du CCT peuvent être trouvés à l'adresse suivante : <https://www.gafspfund.org/tac-members>)

Attribution des prix du Comité de direction du GAFSP : Sur la base des recommandations du CCT, le Comité de direction du GAFSP procédera à l'attribution finale des subventions (prévue en février 2023). Pour chaque soumission, le Comité de direction du GAFSP décidera s'il faut (i) approuver le financement (et décidera du montant du financement pour chaque pays), (ii) approuver conditionnellement le financement en attendant un majeur financement reçu par le GAFSP (et décidera du montant du financement pour chaque pays),¹⁴ ou (iii) ne pas approuver le financement. Chaque candidat sera rapidement informé de la décision du Comité de direction du GAFSP par e-mail de l'UC du GAFSP.

Tableau 3 : Poids de sélection

	Poids	Source
Ciblage et concentration des subventions	25 %	<p>Section 2 - Impacts de la Proposition complète sur les systèmes alimentaires nationaux induits par les crises</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet soutient les pays (et/ou les régions d'un pays) ayant des besoins élevés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (à en juger par les mesures disponibles telles que les données et l'analyse IPC/FEWS NET/Cadre harmonisé, et les concentrations de la faim FAO-PAM, entre autres). Alignement sur les éléments à moyen et à long terme des priorités de réponse à la crise du pays, afin de renforcer la résilience et la durabilité du système agricole et alimentaire du pays.
Qualité technique des activités proposées	50 %	<p>Section 3 - Description du projet de la Proposition complète</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet proposé est clairement décrit et susceptible d'atteindre des résultats de développement satisfaisants en termes d'efficacité, d'efficience et de durabilité. La subvention du GAFSP soutiendra la réalisation de résultats supplémentaires spécifiques, essentiels pour faire face à la crise actuelle. Utilisation appropriée des ressources de la subvention (ex : biens publics, développement des capacités et renforcement des institutions, innovation pilote et activités à haut risque), y compris une justification solide de la demande de financement supplémentaire. Il identifie et traite les risques climatiques (adaptation et/ou atténuation) pour renforcer la résilience à long terme Il identifie le besoin et aborde l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avec inclusion de plans pour une analyse formelle de genre. Il inclut un accent sur les autres priorités transversales du GAFSP, y compris l'agriculture sensible à la nutrition (le cas échéant).
État de préparation opérationnelle à la mise en œuvre	25 %	<p>Section 4 - État de préparation opérationnelle de la Proposition complète</p> <ul style="list-style-type: none"> Une description claire des modalités de mise en œuvre des activités financées par des subventions. Preuve de la capacité institutionnelle à mettre en œuvre le projet proposé en temps opportun.

¹⁴ Il s'agit de projets pour lesquels le Comité de direction décide de procéder à un financement mais qui sont moins bien classés et donc hors de l'enveloppe de financement disponible. Le Comité de direction décidera d'une date à laquelle, si des fonds sont disponibles, les projets pourront recevoir un financement. Par exemple, le Comité de direction peut décider que le pays X devrait recevoir un financement si des fonds supplémentaires deviennent disponibles à une date future, par exemple le 31 décembre 2023 (la date exacte sera indiquée dans la lettre de notification au pays X).

		<ul style="list-style-type: none"> • Une description claire du budget du projet associé et du budget de la subvention du GAFSP. • Capacité démontrée à respecter les délais d'approbation et de mise en œuvre : reflétée par la probabilité que le projet proposé puisse être mis en œuvre dans un délai de 6 à 9 mois, comme indiqué à la Section 2 - Champ d'application.
--	--	---

Préparation du projet (pour les candidats retenus) : Après l'approbation d'une subvention par le Comité de direction du GAFSP, le pays bénéficiaire travaillera avec la/les SE sélectionnée(s) pour concevoir et évaluer le projet proposé conformément aux politiques et procédures de type « réponse rapide à la crise » de la SE, afin de respecter les délais stipulés pour l'approbation de la SE et le premier décaissement.

9. Autres éléments à prendre en compte

Préparation de la proposition : Les pays sont responsables de la préparation des propositions. Le GAFSP ne finance pas la préparation des propositions. Seule **une proposition Pays** peut être soumise **par pays**, laquelle doit être sélectionnée selon un processus interne de hiérarchisation. Des soumissions conjointes de plusieurs pays parmi les 57 pays éligibles sont autorisées ; toutefois, si un pays participe à une proposition multi-pays, il ne pourra pas également soumettre une proposition relative à un seul pays.

Engagement avec les SE : Les pays doivent clairement spécifier leur(s) SE(s) dans la Fiche conceptuelle de projet (Partie 1-EOI) et la Proposition complète (Partie 2). Bien que la préparation de la proposition reste entièrement sous la responsabilité des pays candidats, les pays doivent s'engager avec leur(s) SE dès le début de la préparation de la soumission.

Engagement avec les participants au projet et les partenaires : Outre l'engagement avec la ou les SE, les pays candidats doivent démontrer, dans la Proposition complète (Partie 2), comment ils ont engagé et consulté, de manière non sexiste, les agriculteurs, les agro-transformateurs, les commerçants, les agriculteurs organisations, groupes de femmes, société civile et/ou autres parties prenantes concernées dans la préparation de la proposition.

Divulgarion : La documentation de la proposition retenue sera rendue publique. Si la documentation de la proposition comprend des informations confidentielles que le gouvernement ne souhaite pas divulguer publiquement, elles doivent être clairement mises en évidence dans la soumission afin de permettre la rédaction.

10. Soumission

Soumission : Les documents doivent être soumis par courrier électronique à partir d'un compte de messagerie officiel du gouvernement à : gafsp-info@gafspfund.org. Les documents à soumettre doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF. Les propositions adressées au GAFSP doivent être en anglais ou en français. Les pièces justificatives peuvent être soumises en anglais ou en français. Merci de bien vouloir contacter l'UC du GAFSP à l'adresse gafsp-info@gafspfund.org avant de soumettre des pièces justificatives dans d'autres langues principales (ceci peut uniquement être autorisé à titre exceptionnel).

- La Partie 1-EOI des soumissions (documents énumérés en Annexe 3) peut être reçue à tout moment après le lancement de l'appel à propositions, mais au plus tard à **23h59 le 31 octobre 2022 (Washington, D.C. time (GMT -5))**.
- Pour les pays ayant été informés que leur Partie 1-EOI était complète et invités à soumettre la Proposition complète, la Proposition complète (Partie 2) devra être reçue au plus tard à **23h59 le 1^{er} décembre 2022 (Washington, DC time (GMT -5))**.



Aucune exception ne sera faite à la date limite ou au format des documents. Les pays sont encouragés à procéder à l’envoi quelques jours avant la date limite dans le cas où un problème technique devait survenir dans le processus de soumission. Les candidats recevront un accusé de réception par e-mail dès confirmation de la réception.

Annexe 1 : Liste complète des projets éligibles (pour les catégories A et B)

Notes : Les projets sont des projets d'investissement, sauf indication contraire ; SE= Entité(s) de supervision
MS = Modérément satisfaisant S = Satisfaisant ; Les notes de 2022 proviennent du Rapport d'examen du portefeuille du GAFSP 2022

Pays(s)	Nom du projet	SE	Appel GAFSP ¹⁵	Classement 2022
Catégorie A : Projets en cours de mise en œuvre avec un financement du GAFSP				
Burkina Faso	Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)	BM	4 ^e	n/a
Éthiopie	Projet de croissance agricole (AGP) II (Investissement et assistance technique - AT)	BM/FAO	4 ^e	MS
Gambie, La	Projet pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en Gambie (GAFSP)	BAD	FCV	MS
Haïti	Programme d'innovation technologique pour l'agroforesterie et l'agriculture (PITAG)	BID	4 ^e	MS
Libéria	Développement de l'agriculture paysanne pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SADFONS)	BAD	FCV	MS
Népal	Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FANSEP)	BM	4 ^e	MS
Rwanda	Projet d'intensification agricole durable pour l'amélioration des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SAIP)	BM	4 ^e	S
Tanzanie	Initiative pour la prévention de la contamination par l'aflatoxine (TANIPAC)	BAD	4 ^e	MS
Yémen	Projet de renforcement de la productivité et de la résilience agricoles	BM	FCV	S
DRC	Projet multisectoriel nutrition et santé (MNHP)	BM	FCV	n/a
Haïti	Programme de productivité et de connectivité rurales avec une approche territoriale	BID	FCV	n/a
Îles du Pacifique	Projet d'alimentation et d'eau dans les petites îles (investissement et AT) Kiribati, Micronésie, Îles Marshall et Tuvalu	FIDA/FAO	FCV	n/a
Catégorie B : Projets en cours de préparation avec un financement du GAFSP				
Bangladesh	Agriculture diversifiée et résiliente pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle (DRAIFNS)	FIDA	6 ^e	n/a
Bhoutan	Construire une petite agriculture commerciale résiliente (investissement et AT)	FIDA	6 ^e	n/a
République du Kirghizistan	Renforcement des organisations de producteurs en République kirghize (investissement et AT)	BM/FAO	6 ^e	n/a
République démocratique populaire lao	Agriculture pour la nutrition – Phase 2 (AFN II) (investissement et AT)	FIDA/PAM	6 ^e	n/a
Népal	Projet Légumes dans les zones vallonnées (AT)	PAM	6 ^e	n/a
Sénégal	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle post-COVID (PRESAN/PC)	BAD	6 ^e	n/a
Îles Salomon et Vanuatu	Investissement agricole pour les marchés et la nutrition aux Îles Salomon et en République de Vanuatu (investissement et AT)	FIDA/FAO	6 ^e	n/a

¹⁵ Les financements de la 4^e session d'appel ont été attribués en mars 2017, ceux de l'appel FCV ont été attribués en décembre 2019 et ceux de la 6^e session d'appel ont été attribués en décembre 2021.

Soudan du sud	Entreprises rurales pour le développement agricole (READ)	FIDA	6 ^e	n/a
Mauritanie	Promotion des filières agricoles sensibles au genre et de l'entreprenariat féminin en appui au programme de support à la transformation agricole en Mauritanie (PCVASGEF-PATAM)	BAD	6 ^e	n/a
Cambodge	Chaînes de valeur inclusives pour l'élevage et projet One Health (ILVCOHP)	BM	6 ^e	n/a
Honduras	Renforcement de l'innovation, de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires face aux impacts climatiques et au COVID-19 dans le centre-nord du Honduras (INNOVA-SAN)	FIDA	6 ^e	n/a
Somalie	Projet de productivité agricole intégrée et résiliente en Somalie (SIRAP)	FIDA	6 ^e	n/a

Annexe 2 : Exemples illustratifs d'activités éligibles

Un financement supplémentaire sera envisagé pour les projets en cours couvrant un ou plusieurs des thèmes ci-dessous.¹⁶ Les activités proposées devraient traiter des problèmes à moyen et à long terme, en soutenant la résilience aux chocs actuels et futurs, et ne pas être des activités d'urgence. Les exemples sont fournis à pur titre indicatif et ne représentent pas l'intégralité des activités susceptibles d'être soutenues par le financement par subvention du GAFSP dans le cadre de l'appel à propositions. Compte tenu de l'ampleur du financement disponible pour cet appel ainsi que des priorités émergentes, cet appel ne couvre pas la construction d'infrastructures d'irrigation à grande échelle et commerciales, ni celle des routes d'accès ou de desserte rurales, ou les grandes infrastructures de marché. Les priorités transversales du GAFSP doivent être adéquatement reflétées dans les activités proposées, les femmes devant être considérées comme des bénéficiaires et des participantes prioritaires dans le processus de conception et de mise en œuvre.

Thème 1. Soutenir les systèmes de production agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Activités illustratives :

- Faciliter l'accès et l'accessibilité financière aux intrants et technologies de production durables et résistants au climat (ex : les semences, les engrais¹⁷, les aliments pour animaux, les poussins de volaille, les alevins et les vaccins), ainsi que d'autres besoins de production, afin d'éviter un scénario de production réduite des cultures critiques pour la sécurité alimentaire lors des prochaines saisons de récolte.
- Soutenir l'accès aux fonds de roulement, aux services de vulgarisation, à la formation et à l'assistance technique pour les petits exploitants, notamment par le biais des médias et des plateformes numériques, pour une production durable des cultures de base/alimentaires essentielles.
- Fournir des subventions et une assistance technique pour aider les institutions locales et nationales (organisations de producteurs, groupes communautaires et autorités locales) à acheter des intrants durables en gros, à les livrer aux endroits désignés pour la distribution locale, et soutenir la production d'intrants améliorés produits localement là où l'infrastructure et les capacités sont déjà largement en place.
- Soutenir et former les agriculteurs aux systèmes de gestion des intrants de production afin de réduire leur dépendance aux intrants externes, notamment par le stockage des semences et les banques de semences communautaires.

Thème 2. Soutenir l'utilisation durable des terres et des ressources en eau pour optimiser la productivité et réduire la dépendance aux engrais fossiles

Activités illustratives :

- Soutenir l'adoption de pratiques et de technologies (ex : biofertilisants, compost, fumier, biopesticides, lutte antiparasitaire intégrée et alternative) pour réduire l'application de produits agrochimiques le cas échéant, et/ou améliorer l'efficacité de l'utilisation des produits agrochimiques, notamment par le biais de mécanismes communautaires (ex : les écoles pratiques pour agriculteurs).

¹⁶ Les activités sont décrites dans le document cadre du GAFSP, daté du 7 décembre 2009.

¹⁷ Un équilibre entre la distribution d'engrais chimiques et d'autres activités soutenant la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience doit exister. Pour les engrais chimiques, des arguments solides doivent être présentés et la manière dont les risques environnementaux seront atténués doit être expliquée.

- Soutenir l'introduction de pratiques de gestion des terres et de l'eau résilientes au climat (ex : agriculture intelligente face au climat) pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des terres.
- Diffuser les meilleures pratiques pour fournir aux producteurs le savoir-faire essentiel (incluant, de façon non-exhaustive, le déploiement rapide de cartes pédologiques, de services de vulgarisation et de technologies d'agriculture de précision) pour soutenir une production durable.
- Soutenir la transition vers des approches intégrées, diversifiées, biologiques et agroécologiques dans l'agriculture, la pêche et la foresterie au sein de systèmes agricoles sélectionnés, le cas échéant.
- Investir dans la réhabilitation/l'entretien des infrastructures d'irrigation susceptibles d'avoir des impacts à court terme, ainsi que dans les technologies pour maintenir la productivité des petits exploitants agricoles face aux défis du changement climatique (ex : canaux tertiaires et canaux sur l'exploitation).

Thème 3. Soutenir la diversification des systèmes de production alimentaire pour améliorer la résilience et les revenus des ménages

Activités illustratives :

- Diversifier les systèmes alimentaires (ex : légumineuses dans les rotations de cultures, augmentation de la part de la production de cultures à haute valeur ajoutée, cultures intercalaires, systèmes intégrés de culture et d'élevage, agroforesterie, agroécologie) pour améliorer la résilience des systèmes alimentaires, mais également augmenter la productivité/les revenus et atténuer les risques liés à la production et au marché.
- Fournir des services vétérinaires et promouvoir des pratiques de pastoralisme améliorées, moins dépendantes des aliments extérieurs et capables de réduire les émissions de gaz à effet de serre, telles que des pratiques d'alimentation améliorées et le développement durable du fourrage local.
- Accompagner et former les agriculteurs aux pratiques agroécologiques pour booster durablement la productivité.

Thème 4. En partenariat avec le secteur privé, faciliter un meilleur accès au marché et une meilleure gestion post-récolte et manutention

Activités illustratives :

- Fourniture d'une assistance technique tout au long de la chaîne de valeur (à savoir, sécurité et qualité des aliments, développement du marché, amélioration des pratiques de stockage, réduction des pertes post-récolte pratiques de tri/classement).
- Promouvoir des normes de qualité et des emballages pour répondre aux exigences de qualité des marchés les plus rémunérateurs.
- Faciliter la diffusion des informations sur les marchés aux agriculteurs, soutenir l'utilisation des plateformes numériques et l'accès des agriculteurs aux marchés locaux, régionaux et internationaux.
- Soutenir le développement de la chaîne de valeur, y compris les infrastructures de stockage, de refroidissement et de transformation à petite échelle après la récolte.
- Fournir un soutien financier et technique pour les besoins en fonds de roulement des entreprises agroalimentaires (PME/MPME) et des coopératives.
- Faciliter les programmes d'approvisionnement favorables aux petits exploitants, notamment par le biais de foires et de programmes de marchés publics.

- Tirer parti des activités existantes pour atteindre les petites et micro-entreprises travaillant dans la transformation, le transport et la commercialisation des aliments.
- Faciliter les échanges et mettre en œuvre des actions ciblées pour améliorer le fonctionnement et la résilience des marchés mondiaux, régionaux et locaux de l'alimentation et de l'agriculture ; il s'agit ici d'étapes essentielles pour aider à minimiser les ruptures d'approvisionnement et faire baisser les prix des denrées alimentaires.

Thème 5. Appui au renforcement du cadre politique, institutionnel et de coordination

Activités illustratives :

- Renforcer les capacités pour diagnostiquer les goulots d'étranglement en termes d'utilisation du commerce interne, régional et mondial des intrants alimentaires et agricoles de manière plus efficace et efficiente.
- Une assistance technique qui pourrait porter, entre autres, sur la sécurité alimentaire, les politiques, les réglementations et les pratiques en matière d'intrants et de marché, ainsi que sur le soutien à la coordination et aux plateformes de marché capables d'améliorer les chaînes d'approvisionnement.
- Soutenir le développement de stratégies pour renforcer les réserves alimentaires nationales.

Thème : 6 Amélioration des résultats en matière de nutrition et de sécurité alimentaire¹⁸

Activités illustratives :

- Améliorer la disponibilité et l'utilisation d'aliments nutritifs, y compris les variétés riches en vitamines et en micronutriments, par le biais de jardins potagers, de jardins communautaires et de jardins scolaires, et soutenir les programmes de nutrition tenant compte de la dimension de genre grâce à l'autonomisation des femmes.
- Soutenir l'enrichissement à la fois dans la production et dans la transformation, notamment par l'engagement du secteur privé.
- Soutenir les interventions en matière de sécurité sanitaire des aliments, y compris l'élaboration et l'adoption de mesures sanitaires et phytosanitaires (Sanitary and Phytosanitary - SPS) pour faire face aux risques pour la santé publique et la santé animale et végétale.
- Assurer des programmes de sensibilisation efficaces pour de meilleurs résultats en matière de nutrition et de santé, notamment par le développement des capacités mais également en tirant parti des canaux de communication disponibles pour transmettre des messages prioritaires sur la nutrition aux personnes les plus à risque, y compris les femmes et les enfants.
- Travailler avec les programmes communautaires existants pour s'assurer que la couverture élevée de ces interventions ne dérape pas et soit étendue.
- Utiliser des systèmes d'information ou de surveillance dans tous les secteurs (y compris le suivi des prix alimentaires et les données sur la consommation alimentaire) pour identifier les communautés/familles en situation d'insécurité alimentaire grave et les populations vulnérables sur le plan nutritionnel (enfants souffrant de malnutrition aiguë, personnes âgées démunies, etc.).

¹⁸ Ce thème complète d'autres interventions proposées assurant la production et la disponibilité de nourriture, et se concentre sur la production de cultures sélectionnées essentielles à la nutrition des ménages en cas de besoin.

Annexe 3 : Proposition de subvention Partie 1-EOI : Documents requis à soumettre

Documents à soumettre	Détails
1) Stratégies actualisées en matière d'agriculture ou de sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre uniquement (document électronique ou lien web actif) la stratégie/le plan d'action approuvé - ne pas soumettre d'ébauches. • Les pays pourraient également soumettre d'autres stratégies telles que la stratégie de l'eau, les plans d'adaptation au climat et des stratégies nutritionnelles si celles-ci sont pertinentes au projet proposé. • Concernant les propositions multi-pays, les stratégies agricoles ou de sécurité alimentaire de tous les pays participants doivent être incluses.
2) Plan d'action national de réponse aux crises de sécurité alimentaire (si disponible)	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de réponse à la crise à jour, ou tout autre document gouvernemental approuvé sur l'établissement des priorités et le plan d'action pour faire face à la situation de sécurité alimentaire dans le pays (si disponible). • Concernant les propositions multi-pays, les plans d'action de réponse à la crise de tous les pays participants doivent être inclus.
3) Preuve d'une réunion des donateurs dans le pays concernant la soumission à cet appel à propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays doivent utiliser les mécanismes de coordination des donateurs existants (c'est-à-dire le mécanisme des coordonnateurs résidents des Nations Unies, les groupes de travail sectoriels des donateurs, etc.). • S'il n'y a pas de mécanisme existant, le pays doit convoquer une réunion avec toutes les SE du GAFSP actives localement (BAD, BAsD, BID, FIDA, BM, FAO et PAM). • La réunion doit avoir été organisée par les fonctionnaires du pays récemment, et inclure une discussion sur le projet proposé et la coordination avec d'autres efforts agricoles et alimentaires dans le pays. • Le document doit inclure la date de la réunion, les principaux accords et une liste des participants. • Concernant les propositions multi-pays, les documents des réunions des donateurs concernant tous les pays participants doivent être inclus.
4) Une lettre du gouvernement approuvant la soumission éventuelle d'une Proposition complète à cet appel à propositions	<ul style="list-style-type: none"> • La lettre doit attester que le projet proposé : <ul style="list-style-type: none"> ➤ est conforme à chacun des trois éléments de cet appel à proposition identifiés à la Section 2 ci-dessus ; ➤ est une priorité du gouvernement pour faire face aux crises en cours, et a été sélectionné à l'issue d'un processus consultatif ; et ➤ complète, sans faire double emploi, d'autres activités en cours du gouvernement ou des partenaires de développement. • La lettre est signée par le ministre des Finances ou le secrétaire permanent de l'agence gouvernementale qui gère les relations avec les SE du GAFSP. • Concernant les propositions multi-pays, des lettres de tous les pays participants doivent être incluses.
5) Une lettre de la part d'une SE indiquant l'intention de soutenir un pays dans la soumission éventuelle d'une proposition complète à cet appel à propositions	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation du Modèle de Lettre d'attestation SE est recommandée (document séparé, voir Annexe 1 du modèle de la Partie 1-EOI) • Si une SE choisit de ne pas utiliser le modèle fourni, la lettre doit inclure la confirmation que la SE : <ul style="list-style-type: none"> ➤ est disposée et prête à servir en tant que SE ; et ➤ que le projet proposé vient compléter, sans faire double emploi, d'autres activités en cours du gouvernement ou des partenaires de développement. • La lettre doit être signée par le haut fonctionnaire de la SE responsable du GAFSP.
6) Fiche conceptuelle de projet simplifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les soumissions doivent également inclure une Fiche conceptuelle de projet simplifiée en utilisant le modèle prévu à cet effet (document séparé).

Documents à soumettre	Détails
7) Documents de projet associés	<ul style="list-style-type: none">• Pour les catégories A et C : inclure le document de conception/évaluation du projet parent associé ; le dernier rapport sur l'état de la mise en œuvre/rapport de supervision ; aide-mémoire de mission le plus récent ; évaluations/revues de gestion.